

Le Crédit Coopératif lance l'« Assurance-Vie Agir » pour renforcer sa gamme de produits engagés

Le Crédit Coopératif, banque reconnue pour son engagement en faveur d'une finance utile, crée l'Assurance-Vie Agir.

Grâce à ce nouveau produit, les épargnants peuvent donner du sens à leur argent. En effet, 20% minimum de l'investissement du client doit être placé sur un OPC qui finance les entreprises solidaires à forte plus-value sociale et/ou environnementale.

Un produit d'assurance-vie ancré dans une démarche engagée

Pour compléter sa gamme « Agir 1 », le Crédit Coopératif met à disposition de ses clients un produit innovant et adaptable : une assurance-vie pour donner du sens à son argent. Fidèle à ses engagements, la banque a créé une assurance-vie en cohérence avec ses valeurs : 20% au minimum de l'épargne doit ainsi être investi dans [« Choix Solidaire »](#), une Sicav diversifiée solidaire et socialement responsable (ISR). **Labellisée par Finansol et Novethic, cette Sicav est en effet doublement engagée** : elle finance à taux préférentiel, à hauteur de 10% maximum, les entreprises solidaires à forte plus-value sociale et/ou environnementale alors que le reste du portefeuille est géré selon un processus ISR rigoureux et exigeant ².

Ce minimum de 20% représente une prise de risque mesurée, tout en marquant l'engagement du client.

L'argent placé dans cette Sicav permet en effet de soutenir les entreprises solidaires qui partagent des valeurs communes d'utilité sociale, de coopération, de démocratie et de solidarité pour une économie respectueuse de l'Homme et de son environnement.

Elles composent cette économie différente, qui met en avant la finalité du projet et le développement de l'activité, avant la rémunération des actionnaires.

Le Crédit Coopératif a choisi de s'engager avec la **CARAC** pour concevoir l'**Assurance-Vie Agir**. Fondée en 1924, la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, défend en effet des valeurs qui font écho à celles de la banque coopérative : **loyauté, engagement, fiabilité et proximité**.



Un produit de placement adaptable à chaque projet d'épargnant

Le contrat d'Assurance-Vie Agir donne le choix d'investir parmi :

- un support libellé en euros : le fonds Sécurité adossé à l'actif général de la CARAC ;
- sept unités de comptes sur des thématiques variées (finance responsable, développement durable, obligations convertibles, immobilier...), parmi lesquelles la Sicav « Choix Solidaire ».

Afin de répondre au mieux aux souhaits de prise de risque des épargnants, plusieurs dynamiques de gestion sont proposées dans la répartition des supports d'épargne :

- **« Profil Prudent »** : 80% Support Sécurité, 20% Choix Solidaire
- **« Profil Equilibré »** : 50% Support Sécurité, 20% Choix Solidaire, 20% Ecofi Convertibles Euro, 10% Epargne Ethique Actions
- **« Profil Dynamique »** : 30% Support Sécurité, 20% Choix Solidaire, 20% Ecofi Convertibles Euro, 30% Epargne Ethique Actions

A l'exception du « Support Sécurité » et du support immobilier « Carac Perspectives Immo » proposés par la Carac, les OPC sont gérés par Ecofi Investissements¹, la société de gestion du Crédit Coopératif, reconnue pour son expertise et son engagement en matière de fonds solidaires et d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Au-delà des profils proposés, les épargnants peuvent construire, avec leur conseiller, leur propre portefeuille en choisissant librement les fonds ciblés.

Informations pratiques

Montant minimum d'ouverture à 200 euros.

Possibilités de mettre en place des versements programmés, des rachats partiels et partiels programmés

Disponible dans les agences du Crédit Coopératif, ou via le site

<http://www.credit-cooperatif.coop>

À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. <http://www.credit-cooperatif.coop/>

Crédit Coopératif

Laurence Moret – 01 47 24 83 37

presse@credit-cooperatif.coop

Agence CorioLink

Justine Boiramier - 06 35 66 16 86 –

justine.boiramier@coriolink.com

Amélie Lebreton – amelie.lebreton@coriolink.com

1 La gamme Agir du Crédit Coopératif comprend : un compte à vue, une carte bancaire et un livret d'épargne qui permettent d'agir avec sa banque en finançant des projets à plus-value sociale et environnementale et en soutenant des projets d'associations partenaires.

2 Ecofi Investissements a développé une méthodologie ISR d'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) rigoureuse et transparente qui repose sur deux filtres successifs, pour aller au-delà du discours des entreprises qui repose sur deux filtres.

1/ L'évaluation de la performance ESG qui met l'accent sur :

- Les indicateurs quantitatifs de résultats des entreprises et États (par exemple : les émissions de CO2 par MWh par an pour les électriciens ; les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail dans la construction, etc.)
- La « Touche Ecofi », qui surpondère les valeurs en lien avec le Groupe Crédit Coopératif : équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; rejet des paradis fiscaux ; non-discrimination.

2/ L'évaluation des controverses auxquelles font face les entreprises : ce filtre permet d'exclure ou de réduire nos investissements dans des entreprises impliquées dans des incidents significatifs : pollution, corruption, blanchiment d'argent, violation des Droits de l'Homme etc.

Ces deux filtres successifs permettent de sélectionner les entreprises jugées les meilleures en termes d'ISR en confrontant leur discours à la réalité de leurs performances ESG ("reality check").